

CWS/13/26

Original : anglais

Date : 8 septembre 2025

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Treizième session**

**Genève, 10 – 14 novembre 2025**

Mise en œuvre des recommandations sur les technologies de l’information et de la communication pour les offices

*Document établi par les coresponsables de l’Équipe d’experts chargée de la stratégie en matière de technologies de l’information et de la communication*

# Résumé

1. L’Équipe d’experts chargée de la stratégie en matière de TIC présente les résultats d’une enquête concernant le degré de mise en œuvre des 10 recommandations sur les technologies de l’information et de la communication pour les offices de propriété intellectuelle adoptées à la douzième session du CWS l’année dernière. À la lumière de ces résultats, l’équipe d’experts envisage les prochaines étapes dans le cadre de la tâche n° 58.

# Introduction

1. À sa sixième session, tenue en 2018, le CWS a pris note des “40 recommandations” établies par la Réunion des offices de propriété intellectuelle sur les stratégies informatiques et l’intelligence artificielle aux fins de l’administration de la propriété intellectuelle, convoquée par le Bureau international pour permettre l’échange de vues et de données d’expérience sur les stratégies informatiques et l’administration rationnelle des opérations. Le CWS a pris note de l’analyse des 40 recommandations effectuée par le Secrétariat ainsi que de leur pertinence au regard de ses activités, avec un classement des recommandations en trois groupes (voir les paragraphes 17 à 27 du document CWS/6/34).
2. Compte tenu de la pertinence de ces recommandations pour le CWS, des résultats des deux enquêtes menées d’abord par l’équipe d’experts puis par les membres du CWS (voir le document CWS/11/21), et d’autres possibilités d’amélioration des 40 recommandations initiales, l’Équipe d’experts chargée de la stratégie en matière de TIC a présenté une nouvelle série de 10 recommandations sur l’administration des TIC et de la propriété intellectuelle, avec les actions correspondantes, lors de la onzième session du CWS (voir l’annexe du document CWS/11/18).
3. À sa onzième session, le CWS a prié le Secrétariat de diffuser une circulaire invitant ses membres à formuler des observations sur les 10 nouvelles recommandations proposées. Le CWS a également demandé à l’Équipe d’experts chargée de la stratégie en matière de TIC de présenter les résultats des réponses à cette circulaire à sa douzième session (voir les paragraphes 158 et 159 du document CWS/11/28).
4. Compte tenu des observations détaillées reçues en réponse à la circulaire ainsi que des observations formulées lors de la onzième session du CWS, l’équipe d’experts a élaboré une proposition finale relative à une série de 10 recommandations concernant l’administration des TIC et de la propriété intellectuelle à la douzième session du CWS (voir l’annexe du document CWS/12/22).
5. Une délégation a fait observer que l’équipe d’experts pourrait proposer que la tâche n° 58 soit clôturée à la prochaine session si les recommandations étaient suffisamment génériques pour ne pas nécessiter de mise à jour future. Une autre délégation a indiqué que les recommandations nos 2, 8 et 9 semblaient redondantes et a demandé que l’équipe d’experts envisage de les simplifier afin de réduire à un minimum le nombre total de recommandations dans un avenir proche (voir le paragraphe 62 du document CWS/12/29).
6. Une autre délégation a proposé de modifier la première recommandation et d’indiquer “s’efforcer d’optimiser” plutôt que “optimiser”. Le Secrétariat a préféré que les recommandations ne soient pas mises à jour à ce stade. La délégation est convenue de retirer sa demande (voir le paragraphe 134 du document CWS/12/29).
7. À sa douzième session, le CWS a adopté les 10 recommandations proposées, présentées dans le CWS/12/22, et a demandé au Secrétariat de présenter la série de recommandations adoptées à l’Assemblée générale de l’OMPI en 2025. Le CWS a encouragé ses membres et les observateurs à mettre en œuvre cette série de recommandations et à faire part de leur stratégie ou de leur expérience en la matière à la prochaine session du CWS (voir les paragraphes 136 et 138 du document CWS/12/29).
8. Le CWS a approuvé la description révisée de la tâche n° 58, libellée comme suit : “Faciliter la mise en œuvre des recommandations relatives aux TIC par les offices de propriété intellectuelle et le Bureau international; évaluer et actualiser ces recommandations en tant que de besoin pour qu’elles demeurent pertinentes” (voir le paragraphe 63 du document CWS/12/29).
9. Le Secrétariat a présenté les 10 recommandations dans le cadre du rapport du CWS (voir le document WO/GA/58/9). L’Assemblée générale de l’OMPI a pris note du “Rapport sur le Comité des normes de l’OMPI (CWS)”, qui comprend les recommandations sur les TIC pour les offices de propriété intellectuelle.
10. L’équipe d’experts a établi une enquête afin de rendre plus visible le degré d’adoption actuel des recommandations et leur ordre de priorité, et de recevoir d’autres suggestions pour la mise à jour des recommandations. Les résultats de l’enquête sont examinés ci‑après.

# Mise en œuvre des recommandations sur les TIC

## Résultats du questionnaire

1. Les offices membres des 13 équipes d’experts du CWS ont été invités à participer à l’enquête du 2 mai au 7 juillet 2025. Vingt et un offices de propriété intellectuelle ont participé à l’enquête. Il s’agit des offices des États membres suivants : Australie (AU), Brésil (BR), Canada (CA), Chine (CN), Croatie (HR), Finlande (FI), Gambie (GM), Allemagne (DE), Irlande (IE), Israël (IL), Japon (JP), Kirghizistan (KG), Norvège (NO), Paraguay (PY), Pérou (PE), Pologne (PL), Fédération de Russie (RU), Espagne (ES) et États‑Unis d’Amérique (US); et des offices régionaux ci‑après : Office européen des brevets (EP) et Office de l’Union européenne pour la propriété intellectuelle (EM). Le résumé des réponses à l’enquête est reproduit dans l’annexe du présent document.
2. En réponse à une question sur le niveau actuel de mise en œuvre de chaque recommandation, la plupart des offices interrogés (soit 67‑90%) ont indiqué une mise en œuvre complète ou en cours de chacune des 10 recommandations, avec un petit nombre de réponses (0‑19%) indiquant que les recommandations étaient encore à l’étude. Tous les offices interrogés ont indiqué que la recommandation n° 4 devait être mise en œuvre ou l’était déjà. Une réponse a indiqué que la mise en œuvre de la recommandation n° 9 n’était pas prévue (5%).
3. La question a été posée de savoir quelles recommandations étaient actuellement une priorité. La recommandation n° 1 a reçu le plus grand nombre de réponses (67%), suivies des recommandations n° s5 et 10 (57%). Pour le reste, les réponses se répartissaient assez équitablement entre les recommandations n° s 2 à 4 et 6 à 8 (24 à 43%), la recommandation n° 9 recevant le taux de réponse le plus faible (14%).
4. La question a été posée de savoir quelles recommandations étaient les moins prioritaires pour les offices. À l’exception de la recommandation n° s9 (19%), aucune recommandation n’a reçu plus d’une réponse (0‑5%). La plupart des offices (71%) ont indiqué qu’aucune des recommandations n’était considérée comme peu prioritaire.
5. En ce qui concerne la question de savoir quelles recommandations posaient les plus grandes difficultés de mise en œuvre, les recommandations n° s 1 et 10 (38%) ont reçu la réponse la plus élevée (comparable à la réponse “n.d.” pour 33%), la recommandation n° 9 la réponse la plus faible (10%), tandis que les recommandations n° s 2 à 8 se situaient entre 14% et 24%.
6. La question a été posée de savoir lesquelles, parmi les 10 recommandations proposées, seraient intéressantes à examiner dans le cadre d’une discussion ou d’une présentation future. Parmi les réponses reçues à cette question, une part significative a indiqué une préférence pour la recommandation n° 10 (48%), les autres recommandations recevant un niveau d’intérêt compris entre 0% (recommandation n° 6) et 19% (recommandations n° s 2, 3, 8 et 9).
7. Enfin, les offices ont été invités à formuler des propositions d’amélioration ou de mise à jour des recommandations. Presque tous les offices ayant répondu ont indiqué que les recommandations n’avaient pas besoin d’être mises à jour à ce stade.

## Analyse des résultats de l’enquête

1. Compte tenu du degré élevé de mise en œuvre actuelle ou prévue, du degré relativement faible de non‑adoption ou de faible priorité, et de l’absence générale de suggestions de mise à jour des recommandations, les résultats de l’enquête suggèrent clairement que les recommandations sont actuellement adaptées à leur objectif. Les différents offices en sont à des stades d’évolution différents, mais les travaux en cours et achevés dans les domaines des TIC et de l’administration de la propriété intellectuelle sont à ce jour largement conformes à l’orientation soutenue par les 10 recommandations sous leur forme actuelle. L’équipe d’experts ne propose pas de modifier ces recommandations pour l’instant.
2. L’équipe d’experts prend note des informations pertinentes reçues lors de la douzième session du CWS (paragraphes 62 et 134 du document CWS/12/29, incorporés ci‑dessus aux paragraphes ‎6 et ‎7), ainsi que de la suggestion d’évaluer s’il serait approprié d’inclure une politique relative au cycle de vie de développement logiciel (SDLC) parmi les exigences de l’une quelconque des recommandations. Compte tenu des fortes indications fournies par les résultats de l’enquête décrits au paragraphe précédent, l’équipe d’experts ne juge pas nécessaire d’intégrer ces changements à ce stade. Si la mise à jour des recommandations devait susciter un plus grand intérêt à l’avenir, ces suggestions pourraient être examinées plus avant.
3. Si l’on considère les résultats des trois questions combinées – à savoir quelles recommandations sont actuellement une priorité, ii) quelles recommandations posent les plus grandes difficultés, et iii) quelles recommandations seraient intéressantes à examiner dans le cadre d’une discussion ou d’une présentation future, la recommandation n° 10 apparaît comme une priorité élevée pour l’équipe d’experts, puisqu’elle a obtenu un score relativement élevé pour les trois questions. Il convient également de noter la recommandation n° 1, qui suscite un grand intérêt et pose des difficultés importantes, mais dont l’intérêt semble moindre pour un futur partage de connaissances.
4. L’équipe d’experts examine toutes les implications des résultats de l’enquête. Les discussions ont notamment porté sur les points suivants :

* comment aborder de manière productive le chevauchement entre le Dialogue de haut niveau de l’OMPI sur le numérique (WILD) et les travaux de l’équipe d’experts sans dupliquer les efforts ou le contenu;
* les raisons possibles du manque d’intérêt pour un examen futur de la recommandation n° 1; et
* l’écart entre la formulation stratégique de haut niveau des recommandations et des actions associées, et le temps et les efforts considérables qu’implique la mise en œuvre à proprement parler.

1. Afin de répondre en partie à ces questions, l’équipe d’experts prévoit d’envisager des indicateurs d’exécution et la possibilité d’une matrice de maturité des TIC, alignés sur les 10 recommandations.

## Propositions relatives aux prochaines étapes

1. L’équipe d’experts propose de poursuivre ses travaux dans le cadre de la tâche n° 58 pour une année supplémentaire et d’évaluer la nécessité de la tâche n° 58 et de l’équipe d’experts lors de la quatorzième session du CWS l’année prochaine.
2. L’équipe d’experts propose de faciliter la mise en œuvre des 10 recommandations sur les TIC par les offices de propriété intellectuelle grâce à la présentation d’exposés lors des réunions de l’équipe d’experts ou d’un atelier plus long, en se concentrant dans un premier temps sur la recommandation n° 10 et en envisageant l’examen d’autres recommandations hautement prioritaires ou présentant un grand intérêt.
3. L’équipe d’experts propose d’évaluer plus avant la question de la pertinence des recommandations, à la fois pendant sa période d’activité et une fois qu’elle aura cessé d’être active. Ce faisant, l’équipe d’experts examinera également le concept d’indicateurs d’exécution, les mécanismes permettant de recevoir des observations sur les recommandations et toutes les propositions formulées tout au long de l’année.
4. *Le CWS est invité*
   1. *à prendre note du contenu du présent document et du résumé des résultats de l’enquête présentés dans l’annexe de ce document; et*
   2. *à approuver les propositions relatives aux étapes ultérieures, énoncées aux paragraphes 23 à 25.*

[L’annexe suit]